

BK021 – BAKOR AIR BLOC 21

1. Identification du produit et de la compagnie	
<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 20 mai 2011 Remplace la fiche signalétique en date du : 4 mars 2008</p> <p>Nom du produit : BK021 – BAKOR AIR BLOC 21 Code du produit : BK021</p> <p>Utilisations du produit/matériau Adhésif pour isolants pare-air</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
bentonite	1302-78-9		1 - 5
carbonate de calcium	1317-65-3		30 - 50
résine hydrocarburée	68132-00-3		10 - 20
huile minérale – peu raffinée	64742-65-0		1 - 5
solvant naphta aliphatique léger	64742-49-0		10 - 30
silice, quartz	14808-60-7		0,1 - 1

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT ! Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs risquent de provoquer des étourdissements, des céphalées, des nausées, une perte de coordination et une irritation des voies respiratoires. Dépressant du système nerveux central. Cause de graves irritations des yeux. Irritant du système respiratoire et de la peau.</p> <p>Apparence/Odeur : Pâte de couleur crème, odeur d'hydrocarbure</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une grave irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure) et une vision trouble.</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation modérée de la peau, une délipidation et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut causer des douleurs gastriques, des vomissements et des diarrhées.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation L'exposition aux vapeurs peut entraîner une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs ou des embruns peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.</p> <p>Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails.</p>

BK021 – BAKOR AIR BLOC 21**4. Premiers soins****Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : -7°C (19,4°F)

Méthode de détermination du point d'inflammabilité : vase clos

Point d'auto-ignition : 230-330°C (446-626°F)

Classification d'inflammabilité : Inflammable

Limite inférieure d'explosivité : 1,0

Limite supérieure d'explosivité : 7,0

Risques de feu et d'explosion

Lors de la décomposition thermique (combustion), des gaz, vapeurs et émanations irritants, corrosifs et/ou toxiques, y compris des traces de buta-1,3-diène, styrolène, dioxyde de soufre (SO₂) et monoxyde de carbone (CO), peuvent être relâchés.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂), poudre extinctrice ou eau pulvérisée.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète. On peut utiliser de l'eau pour refroidir et protéger les matières exposées. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Ventiler le local. À tenir loin des flammes nues, des étincelles ou d'autres sources d'ignition. Contenir tout liquide et absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. À tenir loin de toute source d'ignition. Conserver dans des contenants bien fermés.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

BK021 – BAKOR AIR BLOC 21**8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)****Protection de la peau**

Utiliser des gants de caoutchouc résistant aux solvants, des manchettes de protection et un tablier résistant aux solvants afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

bentonite

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

ACGIH TLV-TWA 3 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

huile minérale – peu raffinée

ACGIH TLV-TWA 5 mg/m³

silice, quartz

ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m³

OSHA PEL-TWA 30 mg/m³/(%SiO₂+2) (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 10 mg/m³/(%SiO₂+2) (poussières inhalables)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Pâte de couleur crème

Odeur

Odeur d'hydrocarbure

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 90°C (194°F)

Densité relative : 1,23-1,25

Pourcentage de matières volatiles : 25-29%

Pression de vapeur : 0-80 à 38°C (100,4°F)

Densité de vapeur : 2,5-4,8

Facteur pH : ne s'applique pas

Solubilité : insoluble

Vitesse d'évaporation : 3,5 (acétate de butyle = 1)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise.

Conditions à éviter (stabilité)

Éviter les températures extrêmes. À tenir loin des sources d'ignition, de la chaleur et des flammes.

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

BK021 – BAKOR AIR BLOC 21**11. Information toxicologique****Effets chroniques/effets cancérogènes**

Il a été établi que la présence de silice, quartz dans le présent produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% est carcinogène, comme suit : CIRC: Groupe 1; NTP: inscrit sur la liste; OSHA: non réglementé; ACGIH: A2.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Action carcinogène

silice, quartz

NTP – inscrit sur la liste

Inscrit sur la liste des monographies du CIRC

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

carbonate de calcium

LD50 (oral, rat) : 6450 mg/kg

huile minérale – peu raffinée

Le CIRC a établi que le produit chimique suivant, faisant partie du présent produit, est carcinogène pour les humains (Groupe 1) : Huile minérale – peu raffinée.

L'ACGIH a établi que le produit chimique suivant, faisant partie du présent produit, est carcinogène présumé pour les humains (A2) : Huile minérale – peu raffinée.

silice, quartz

LD50 (i.v., rat) : 500 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

12. Information écologique

Aucune information n'a été identifiée.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Empêcher le déversement dans les égouts, le sol et les voies d'eau. Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport

Voie terrestre : UN1133, Adhesives, 3, II

IMDG UN1133, Adhesives, 3, II

IATA UN1133, Adhesives, 3, II

Pictogrammes**15. Information sur la réglementation****Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)**

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

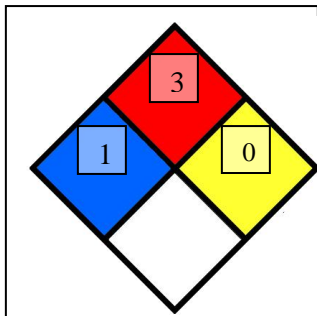
BK021 – BAKOR AIR BLOC 21**15. Information sur la réglementation (suite)****Information sur la réglementation canadienne**

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : Classe B3 – Matière combustible ou inflammable, D2A – Très toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

silice, quartz

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)**NFPA****SIMD**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	3
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 10 octobre 2008.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.